



LABEL DE « SÉCURITÉ CIVILE FRANÇAISE » RTVEPSP-TSI

Référentiel Technique Vêtements et Équipements de Protection pour Sapeurs Pompiers

TENUE DE SERVICE ET D'INTERVENTION



FEMININ

VERSION : RTVEPSP-TSI-F-01.2



Signé numériquement par
FRANCIS MAGNOLINI
1438927
ND : C=FR, O=MINISTERE
INTERIEUR, OU=0002
110014016,
OU=PERSONNES,
OID.0.9.2342.19200300.10
0.1.1=1438927,
G=FRANCIS,
SN=MAGNOLINI,
CN=FRANCIS MAGNOLINI
1438927
Raison : Je suis l'auteur du
document
Emplacement : DGSCGC
EQUIPEMENT
Date : 25-06-2020 06:55:28





Sommaire

1) REGLEMENTATION :	6
2) DOMAINE D'APPLICATION :	6
2.1 Définitions :	6
2.2 Objectifs opérationnels et doctrine :	6
3) REFERENCES NORMATIVES ET REGLEMENTAIRES :	7
4) DESCRIPTION GENERALE :	8
5) CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :	10
5.2.1 Matériaux :	11
5.2.1.1 Matériau principal :	11
5.2.1.2 Fils de coutures :	11
5.2.1.3 Fermetures à glissière :	11
5.2.1.4 Bande de couleur rouge :	11
5.2.1.5 Bandes auto-agrippantes :	12
6) Caractéristiques particulières de la veste :	12
6.1.1 Coutures et assemblage :	12
6.1.2 Dos :	12
6.2.3 Devant :	12
7) Caractéristiques générales du pantalon :	12
7.1) Matériaux :	13
7.1.1) Matériau principal :	13
7.1.2) Fils de coutures :	13
7.1.3) Fermeture à glissière :	13
7.1.4) Passepoil :	14
7.1.5) Bandes auto-agrippantes :	14
8) CARACTERISTIQUES PARTICULIERES :	14
8.1) Confection du pantalon : coutures et assemblage :	14
8.1) Définition des coloris :	14
8.1.2) Colorimétrie :	14
8.1.3) Solidité de la teinture des coloris :	15
9) MARQUAGE DU PRODUIT :	15





10) EMBALLAGE :	16
11) NOTICE D'INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :	16
10) SERVICES ASSOCIES :	16
10.1) Maintien en condition opérationnelle :	16
10.2) Garantie :	16
10.3) Entretien :	17
10.4) Indicateurs de contrôle :	17
10.5) Critères de réparation et de réforme :	17
10.6) Formation :	17
10.7) Contact clients / fournisseurs :	17
10.8) Fin de vie :	17
11) TABLEAU DE TAILLES ET MESURES (Tolérance pour chaque mesure : +/- 1 cm)	19
11.1. Veste :	19
11.2. Pantalon :	21
13) CHARTE DU LABEL DE SECURITE FRANCAISE :	24
14) CONDITIONS D'AGREMENT DE L'ORGANISME DE VERIFICATION :	25
15) ANNEXES	27
15.1 Annexe composition du groupe technique :	27
15.2 Annexe amendements :	28







**DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE
ET DE LA GESTION DES CRISES**

Direction des Sapeurs-Pompiers

Sous-direction de la Doctrine et des Ressources Humaines

La direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) assure la cohérence de la politique de sécurité civile au plan national et définit la doctrine opérationnelle applicable aux services d'incendie et de secours.

Dans ce cadre, les référentiels techniques relatifs aux équipements et matériels des services d'incendie et de secours, accompagnent la mise en œuvre des actions opérationnelles.

Pour favoriser la standardisation des produits et services, la DGSCGC a créé le label de sécurité civile française. Elaboré à partir de l'expression harmonisée des besoins des acteurs de la sécurité civile française, cette démarche favorise l'industrialisation des processus de production, facilite la mutualisation des achats, la gestion du cycle de vie du produit et contribue à la maîtrise des coûts de détention.

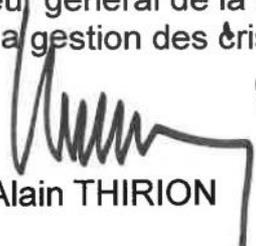
La rédaction des référentiels techniques du label de sécurité civile française est pilotée par la DGSCGC dans une démarche incluant les utilisateurs, les fournisseurs, les organismes notifiés, les organismes de contrôles agréés. Ces référentiels sont le fruit d'un consensus qui respecte les standards normatifs nationaux et internationaux ainsi que les exigences de qualité et de durabilité.

En parallèle, les produits et les services labellisés permettent la promotion du savoir-faire des industriels, en adéquation avec les besoins des acteurs de la sécurité civile.

Ils garantissent aux acheteurs un haut niveau de performance technique et une parfaite adéquation avec la politique de santé de sécurité et qualité de vie en service.

En libre accès, les référentiels techniques sont publiés sur le site internet du ministère de l'intérieur. Ils sont révisés régulièrement en fonction des évolutions normatives, technologiques, réglementaires ou des retours d'expérience des utilisateurs. Les mises à jour n'ont pas d'effet rétroactif sur les référentiels antérieurs.

**Pour le Ministre et par délégation,
le Préfet, directeur général de la sécurité civile
et de la gestion des crises**


Alain THIRION



1) REGLEMENTATION :

En matière d'équipements de protection individuelle, les dispositions juridiques sont fixées par le règlement (UE) 2016/425 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2016 relatif aux équipements de protection individuelle et abrogeant la directive 89/686/CEE du Conseil et le code du travail.

2) DOMAINE D'APPLICATION :

La tenue de service et d'intervention des sapeurs-pompiers est utilisée lors des activités :

- De services en casernement, service hors rang,
- Des interventions opérationnelles des sapeurs-pompiers telles que le secours aux personnes, secours routier, interventions diverses,
- Des interventions incendies : feux de structures lorsqu'elle est portée en association avec un surpantalon du Référentiel Technique « Protection Textile » et les feux d'espaces naturels, hors phase d'attaque tel que définie localement.

Elle est composée d'une veste et d'un pantalon. La combinaison d'intervention est exclue du périmètre du présent référentiel technique.

La tenue de service et d'intervention, objet du présent référentiel doit répondre aux normes NF EN ISO 11612 codification A1 B1 C1 et NF EN 15614 en vigueur ainsi que leurs révisions et amendements ultérieurs, et aux exigences du présent référentiel technique.

2.1 Définitions :

Documentation technique :

Fiches de spécifications techniques internes, dossiers de conception, rapports d'essais internes, rapports d'autocontrôle du fabricant et/ou de son fournisseur (les essais internes peuvent être sous-traités un laboratoire dûment accrédité).

Fabricant :

Toute personne physique ou morale qui fabrique un EPI, ou le fait concevoir ou fabriquer, et le commercialise sous son propre nom ou sa propre marque.

Marquage CE :

Le marquage par lequel le fabricant indique qu'un EPI est conforme aux exigences applicables de la législation d'harmonisation de l'Union prévoyant son apposition.

Cycle d'entretien :

Lavage et séchage selon le cycle de lavage et procédure de séchage définis.

2.2 Objectifs opérationnels et doctrine :

La TSI assure une protection pour la réalisation des missions de tous les types, sauf incendie et désincarcération.



3) REFERENCES NORMATIVES ET REGLEMENTAIRES :

Le présent référentiel mentionne et s'appuie sur les normes en vigueur, leurs révisions et amendements ultérieurs, suivantes :

- NF EN ISO 13688 – Vêtements de protection « Exigences générales » ;
- NF EN ISO 11612 – Vêtements de protection contre la chaleur et les flammes ;
- NF EN 469 – Vêtements pour sapeurs-pompiers – Exigences de performances pour les vêtements de protection pour la lutte contre l'incendie ;
- NF EN 15614 – Vêtements de protection pour sapeurs- pompiers - Méthodes d'essai de laboratoire et exigences de performance pour vêtements portés pendant la lutte contre les feux d'espaces naturels - Vêtements de protection - Vêtements de protection contre la chaleur et les flammes ;
- NF EN 12590 – Fils à coudre industriels composés uniquement ou partiellement de fibres synthétiques ;
- ISO 13937-2 – Textiles – Propriétés de déchirement des étoffes – Partie 2 : détermination de la déchirure des éprouvettes pantalons (méthode de la déchirure unique) ;
- NF EN 14404 – Protection des genoux pour le travail à genoux ;
- NF EN ISO 12947-2 - Textiles - Détermination de la résistance à l'abrasion des étoffes par la méthode Martindale - Partie 2 : détermination de la détérioration de l'éprouvette ;
- NF EN ISO 13934-1 – Textiles - Propriétés des étoffes en traction - Partie 1 : détermination de la force maximale et de l'allongement à la force maximale par la méthode sur bande ;
- NF EN ISO 13937-2 – Textiles – Propriétés d'étirement des étoffes – Partie 2 : Détermination de la force de déchirure des éprouvettes pantalons (méthode de la déchirure unique) ;
- NF EN ISO 105-C06 A2S et C2S Textiles – Essais de solidité des coloris - Partie C06 : solidité des coloris aux lavages domestiques et industriels ;
- NF EN ISO 105-B02 Textiles - Partie B02 : solidité des teintures à la lumière artificielle ;
- NF EN ISO 105-E04 Textiles - Partie E04 : solidité des teintures à la sueur ;
- NF EN ISO 105-X05 Textiles - Partie X05 : solidité des teintures aux solvants organiques ;
- NF EN ISO 105-X12 Textiles - Partie X12 : solidité des teintures au frottement ;
- NF EN ISO 5077 -Textiles- Détermination des variations dimensionnelles au lavage/séchage domestiques ;
- NF EN ISO 6330 – Méthodes de lavage et de séchage domestiques en vue des essais des textiles ;

- GEMHT (2015) - Groupe d'étude des marchés d'habillement et de textile
 - Spécification technique relative aux fils à coudre ;
 - Spécification technique générale applicable aux marchés publics d'articles confectionnés - fermetures à glissières ;
 - Spécification technique applicable aux sangles, rubans textiles et élastiques, et fermetures auto-agrippantes.

Les textes du GEMHT sont disponibles à l'adresse internet du ministère de l'économie et des finances : <http://www.economie.gouv.fr/daj/guides-et-recommandations-des-gem-et-autres-publications> .



4) DESCRIPTION GENERALE :

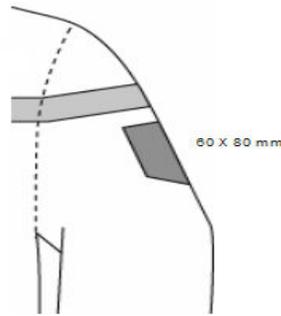
La tenue de service et d'intervention est un Equipement de Protection Individuelle (EPI) de catégorie 2 ou 3, selon l'usage et l'analyse des risques (cf. note 2 supra). Les catégories d'un Equipement de Protection Individuelle (EPI) sont définies dans le règlement européen (<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A32016R0425>).

La tenue de « service et d'intervention », utilisée dans toutes les activités de services et d'interventions opérationnelles, est conforme à la norme NF EN ISO 11612 codification A1 B1 C1 et à la norme NF EN 15614 ainsi qu'aux exigences du présent référentiel technique.

4.1 Les caractéristiques applicables à la veste :

- Le coloris est bleu marine « Sapeurs-Pompiers » ;
- L'étiquette « Label Sécurité Civile Française » est située à gauche de la veste sous la bande rouge, et positionnée à 3 cm de l'emmanchure ;
- La bande rouge « SAPEURS-POMPIERS » (en majuscules) de 20 +/- 1 mm de large est située à la hauteur de la poitrine (depuis la base de l'encolure à l'épaule : 18 cm à l'avant et 20 cm à l'arrière). Elle est présente sur tout le tour (corps et manches). Elle comporte des lettres blanches brodées de hauteur 11 +/-1 mm avec l'inscription « Sapeurs-Pompiers » d'une longueur fixe à 11 cm +/-1cm
- La forme est « ergonomique » et ne dispose pas de pinces poitrines ;
- Le sens de fermeture est côté droit sur gauche : sens féminin ;
- Les manches sont montées avec des poignets à fermetures réglables par ruban auto-agrippant ;
- Dispositif de serrage en bas de la veste ;
- Le col est de type « officier » ;
- Les deux poches inférieures sont confectionnées avec un sac de poche intérieur, à ouverture en biais, fermées par une fermeture à glissière de type B (métal) Classe 6 ou D (maille injectée) Classe 6 en simple curseur ;
- Les deux poches de poitrine sont confectionnées avec un sac de poche intérieur à ouverture verticale avec fermeture à glissière de type B (métal) Classe 6 ou D (maille injectée) Classe 6 en simple curseur ;
- La fermeture de devant est une fermeture à glissière à grosses mailles, type B (métal) ou type D (maille injectée) classe 6 en simple curseur, recouverte ;
- Il n'existe pas d'ouverture au dos ;
- Le galonnage de poitrine est en auto-agrippant (côté astrakan) de dimension 50 +/-1 mm x 50 +/-1 mm, situé au milieu de la poitrine ;
- Le support auto-agrippant (côté astrakan) est destiné à recevoir une bande patronymique cousue au niveau de la poitrine à droite de dimension 120 +/-1mm x 20 +/-1mm. Elle est située à 5mm en dessous de la bande rouge ;
- Le support auto-agrippant (côté astrakan) destiné au port de l'écusson « France » ou départemental, a une dimension de 60 x 80mm. Il est situé à l'extérieur sur la manche gauche, à 10 mm sous la bande rouge.
- Pour différencier la TSI femme de celle de l'homme un dispositif de couleur rouge est cousu sur l'intérieur. Il est facilement visible sans retourner la veste.





Note :

Pour rappel, les poches de la tenue doivent être conformes aux exigences suivantes (§4.4 NF EN 15614) : Les poches s'ouvrant vers l'extérieur doivent être réalisées dans le même tissu que celui utilisé pour l'extérieur du vêtement et les ouvertures extérieures doivent être munies d'un système de fermeture ou être recouverte d'un rabat de protection. Les rabats de protection ne doivent pas pouvoir être repliés à l'intérieur de la poche et doivent la recouvrir sur une longueur plus grande que l'ouverture d'au moins 20mm.

Les poches du bas de la veste doivent avoir une :

- Ouverture utile minimum de 180 mm de largeur ;
- Profondeur utile minimum de 200 mm en son milieu.

4.2 Caractéristique optionnelle de la veste :

- Le système de traçabilité des articles est libre en fonction du dispositif existant dans la structure technique et logistique.

4.3 Les caractéristiques suivantes sont applicables au pantalon :

- La coupe « Jean » définie l'arrière du pantalon (rehausse au dos) ;
- Le coloris est bleu marine « Sapeurs-Pompiers » ;
- L'étiquette « Label Sécurité Civile Française » est située sur l'assemblage de la ceinture, au niveau du 1er passant; sur la face avant droite ;
- La forme est « ergonomique » ;
- L'ouverture sur le devant est assurée par une fermeture à glissière de type B (métal) Classe 6 ou D (maille injectée) Classe 6 en simple curseur et complétée par un boutonnage central ;
- La ceinture est rapportée avec 6 passants renforcés, ayant une largeur utile de 45 mm ;
- Deux poches de côté, sont implantées, en biais, fermées par fermetures à glissière de type B (métal) Classe 6 ou D (maille injectée) Classe 6 en simple curseur ;
- Chaque cuisse possède une poche latérale, avec 2 soufflets (bas et arrière) et rabat auto-agrippant ;
- Le passepoil est rouge. Il est pris dans chaque couture du côté extérieur, passant sur le rabat et sur la poche et sans interruption ;
- La braguette est à droite : sens féminin ;
- La ceinture est réglable de l'intérieur et ajustable conformément aux tours de ceinture des tableaux de tailles et mesures (Ceinture ajustable conformément aux tours de ceinture des tableaux de tailles et mesures, munie d'un dispositif de réglage intérieur, élastique + boutons) ;
- Les renforts de genoux sont assurés par le doublement du tissu de fond ;
- Le bas du pantalon dispose d'un dispositif de serrage non permanent ;
- Pour différencier la TSI femme de celle de l'homme un dispositif de couleur rouge est cousu sur l'intérieur du pantalon à proximité de l'étiquette à hauteur de la ceinture. Il est facilement visible sans retourner la veste.



4.4 Caractéristique optionnelle au pantalon :

- Le système de traçabilité des articles est libre en fonction du dispositif existant dans la structure technique et logistique.

Note :

Les règles établies pour le contrôle des éléments tels que les étiquettes, broderies ou autres décorations ayant une surface inférieure à 10 cm² ne sont pas soumises à l'essai feu (cette disposition est issue du §6.3.2.4 de la norme NF EN ISO 11612 :2015).

Ces dispositions d'évaluation sont intervenues en 2015 par consensus dans le cadre de l'élaboration de la norme NF EN ISO 11612. Ces mêmes principes d'évaluation sont appliqués dans le cadre des évaluations de conformité à la NF EN 15614 :2007 en vigueur.

Evaluation et vérification :

Les caractéristiques générales sont vérifiées sur la base des documents techniques (vérification visuelle et/ou dimensionnelle du produit, des rapports d'essai) justifiant leur conformité au présent référentiel technique. Ces exigences sont également vérifiées sur site (exigences de conception et vérification dimensionnelle).

5) CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

5.1 Compatibilité du produit avec les autres EPI :

La conformité aux présentes exigences n'impacte pas la compatibilité de la tenue avec les autres EPI portés par le sapeur-pompier.

Toutes les recommandations pour vérifier l'interopérabilité / interconnexion des équipements doivent bien être portée à connaissance de l'utilisateur.

5.2 Caractéristiques particulières de la tenue :

Les échantillons sont conformes aux spécifications de la norme NF EN ISO 11612 codification A1, B1, C1 et de la norme NF EN 15614 (propagation de la flamme, rayonnement et résistance thermique), après 50 cycles d'entretien complets selon la norme ISO 6330 cycle 6N, séchage procédure F.

En complément, les échantillons sont testés à neuf conformément à la norme NF EN 15614 pour le critère suivant (accréditation requise pour l'essai) :

- Indice de transfert de chaleur (rayonnement).

Et à neuf conformément à la norme NF EN ISO 11612 pour le critère suivant (accréditation requise pour l'essai) :

- Chaleur de convection.

Les caractéristiques suivantes sont applicables :

- A l'état neuf :
 - Contrôle de conception (accréditation non requise);
 - Contrôles des coloris et des solidités de la teinture ;
 - Résistance à l'abrasion selon NF EN ISO 12947-2, pression 12 kPa, critère d'arrêt : deux fils cassés, nombre de cycles minimum : 40 000 cycles (accréditation requise pour l'essai) ;
 - Résistance à la déchirure amorcée sens chaîne et trame ≥ 40 N selon la norme NF EN ISO 13937-2 (accréditation requise pour l'essai).





- Après 50 cycles d'entretien complets à 60 °C suivant la méthode ISO 6330 6N, mode F :
- Pas de grignage des coutures (accréditation non requise) ;
- Maintien de la lisibilité des inscriptions (accréditation non requise) ;
- Résistance minimale à la rupture (NF EN ISO 13934-1) : sens chaîne ≥ 950 N, sens trame ≥ 700 N (accréditation requise pour l'essai).

Evaluation et vérification :

Les rapports d'essais et la documentation technique sont vérifiés.

5.2.1 Matériaux :

5.2.1.1 Matériau principal :

Les caractéristiques suivantes sont applicables :

- Un tissu comportant au moins 50 % de fibres aramides ou d'un matériau présentant des qualités thermostables au moins équivalentes ;
- Une masse surfacique de 260 g/m² +/- 5%.

Evaluation et vérification :

La documentation technique est vérifiée.

5.2.1.2 Fils de coutures

Les caractéristiques suivantes sont applicables :

Le fil est de qualité thermostable (réf : fiche 8.92 de la spécification technique générale relative aux fils à coudre proposée par le GEMHT) conformément au test décrit en Annexe B (normative) de la norme NF EN 12590 - Détermination de la variation de longueur après immersion en eau bouillante (accréditation non requise pour l'essai) ;

Le coloris est assorti au tissu de fond.

Evaluation et vérification :

La documentation technique et le rapport d'essai, sont vérifiés.

5.2.1.3 Fermetures à glissière

Les fermetures à glissière doivent répondre à la spécification technique générale du GEMHT relative aux articles confectionnés – fermetures à glissière.

Les fermetures à glissière sont de type B (métal) Classe 6 ou D (maille injectée) Classe 6 en simple curseur.

Evaluation et vérification :

La documentation technique est vérifiée.

5.2.1.4 Bande de couleur rouge

La bande doit être confectionnée dans un matériau ne diminuant pas la performance (caractéristiques techniques) de la veste. Le coloris rouge satisfait aux exigences du paragraphe 4.6 « Définition des coloris ».

Evaluation et vérification :

La documentation technique est vérifiée.





5.2.1.5 Bandes auto-agrippantes

Les bandes auto-agrippantes doivent répondre aux spécifications techniques relatives aux sangles, rubans textiles et élastiques et fermetures auto-agrippantes.

Les caractéristiques suivantes sont applicables :

- Partie astrakan, boucles réalisées à partir de multi-filaments polyamide 6-6 texturé et lisières non coupées ;
- Coloris noir.

Evaluation et vérification :

La documentation technique est vérifiée.

6) Caractéristiques particulières de la veste :

6.1 Confection de la veste :

6.1.1 Coutures et assemblage :

L'assemblage des composants ne doit pas permettre l'effilochage et la formation d'une ouverture en cas de rupture d'un fil.

Les brides d'arrêt sont posées sur tous les points de traction.

Evaluation et vérification :

La documentation technique est vérifiée. Ces exigences sont également vérifiées sur site (exigences de conception).

6.1.2 Dos :

Le dos est confectionné en un ou deux panneaux au maximum.

Evaluation et vérification :

La documentation technique est vérifiée. Ces exigences sont également vérifiées sur site (exigences de conception).

6.2.3 Devant :

Le devant est confectionné en deux panneaux au maximum.

Evaluation et vérification :

La documentation technique est vérifiée. Ces exigences sont également vérifiées sur site (exigences de conception).

7) Caractéristiques générales du pantalon :

Les échantillons sont conformes aux spécifications de la norme NF EN ISO 11612 codification A1, B1, C1 et de la norme NF EN 15614 (propagation de la flamme, rayonnement et résistance thermique), après 50 cycles d'entretien complets selon la norme ISO 6330 cycle 6N, séchage procédure F.

Note :

L'association d'un pantalon et d'un sur-pantalon doit garantir le niveau de protection requis par l'utilisateur (exemple : niveau 1 de l'EN 469). La notice d'information complémentaire (cf. infra) spécifie les vérifications à réaliser. L'indication de grammage n'est pas le facteur de garantie de la protection.





En complément, les échantillons sont testés à neuf conformément à la norme NF EN 15614 pour le critère suivant (accréditation requise pour l'essai):

- Indice de transfert de chaleur (rayonnement)

Et à neuf conformément à la norme NF EN ISO 11612 pour le critère suivant (accréditation requise pour l'essai) :

- Chaleur de convection.

Les caractéristiques suivantes sont applicables :

- A l'état neuf :
 - Contrôle de conception (accréditation non requise) ;
 - Résistance à l'abrasion selon ISO 12947-2, pression 12 kPa, critère d'arrêt : deux fils cassés, nombre de cycles minimum : 40 000 cycles (accréditation requise pour l'essai).
 - Contrôles des coloris et des solidités de la teinture
 - Résistance à la déchirure amorcée sens chaîne et trame ≥ 40 N selon la norme NF EN ISO 13937-2 (accréditation requise pour l'essai).
 - Après 50 cycles d'entretien complet à 60 °C suivant la méthode ISO 6330 6N, mode F :
 - Pas de grignage des coutures (accréditation non requise) ;
 - Maintien de la lisibilité des inscriptions (accréditation non requise) ;
 - Résistance minimale à la rupture (NF EN ISO 13934-1) :
 - sens chaîne ≥ 950 N, sens trame ≥ 700 N (accréditation requise pour l'essai).

Evaluation et vérification :

Les rapports d'essais et la documentation technique sont vérifiés.

7.1) Matériaux :

7.1.1) Matériau principal :

- Un tissu comportant au moins 50 % de fibres aramides ou d'un matériau présentant des qualités thermostables au moins équivalentes ;
- Une masse surfacique de 260 g/m² +/- 5%.

Evaluation et vérification :

La documentation technique est vérifiée.

7.1.2) Fils de coutures :

- Le fil est de qualité thermostable (réf : fiche 8.92 de la spécification technique générale pour les fils à coudre proposée par le GEMHT) conformément au test décrit en Annexe B (normative) de la norme NF EN 12590 - Détermination de la variation de longueur après immersion en eau bouillante (accréditation non requise) ;
- Le coloris est assorti au tissu de fond.

Evaluation et vérification :

La documentation technique et le rapport d'essai réalisé sous accréditation sont vérifiés.

7.1.3) Fermeture à glissière :

Les fermetures à glissière doivent répondre à la spécification technique générale du GEMHT relative aux articles confectionnés - fermetures à glissière.





La fermeture à glissière de la braguette est de type B (métal) Classe 6 ou D (maille injectée) Classe 6 en simple curseur.

Evaluation et vérification :

La documentation technique est vérifiée.

7.1.4) Passepoil :

- Il est confectionné dans un matériau dont les caractéristiques sont au moins identiques à celles du tissu de fond avec une âme de coloris rouge ;
- Le coloris est rouge « Sapeur-pompier ».

Evaluation et vérification :

La documentation technique est vérifiée.

7.1.5) Bandes auto-agrippantes :

Les bandes auto-agrippantes doivent répondre à la spécification technique sangles, rubans textiles et élastiques et fermetures auto-agrippantes.

Les caractéristiques suivantes sont applicables :

- Partie astrakan boucles réalisées à partir de multi-filaments polyamide 6-6 texturé et lisières non coupées ;
- Coloris noir.

Evaluation et vérification :

La documentation technique est vérifiée.

8) CARACTERISTIQUES PARTICULIERES :

8.1) Confection du pantalon : coutures et assemblage :

L'assemblage des composants ne doit pas permettre l'effilochage et la formation d'une ouverture en cas de rupture d'un fil :

- Les brides d'arrêt sont posées sur tous les points de traction

Evaluation et vérification :

La documentation technique est vérifiée. Ces exigences sont également vérifiées sur site (exigences de conception).

8.2) Définition des coloris :

8.2.1) Colorimétrie :

- Coloris bleu marine « Sapeur-pompier » :
L= 20,00 ; a= 0,00 ; b= - 4,50
- Valeurs d'acceptation des coloris à l'état neuf :
L= +/- 2,0 ; a et b = +/- 1,5
- Coloris rouge « Sapeur-pompier » :
L= 39 ; a= 50 ; b= 28
- Valeurs d'acceptation des coloris à l'état neuf :
L= +/- 2,0 ; a et b= +/- 1,0

Evaluation et vérification :

Les documents techniques sont vérifiés (vérification des rapports d'essai dont l'accréditation n'est pas requise). Ces exigences sont également vérifiées sur site (exigences de conception).





8.2.3) Solidité de la teinture des coloris :

Les caractéristiques suivantes (comportement des produits) sont applicables :

Normes d'essai	Dégradation
NF EN ISO 105-B02 (lumière artificielle)	5
NF EN ISO 105-E04 (sueur acide et alcaline)	4
NF EN ISO 105-X05 (solvants organiques)	3-4
NF EN ISO 105-E03 (0,02 g/L de chlore actif)	4
NF EN ISO 105-C06 C2S (Au lavage perborate)	4

Normes d'essai	Dégorgement sur coton	Dégorgement sur polyester
NF EN ISO 105 E04 (sueur acide et alcaline)	4	4
NF EN ISO 105-C06 C2S (lavage perborate)	4	4
NF EN ISO 105 X05 (solvants organiques)	3-4	3-4

Evaluation et vérification :

Les documents techniques sont vérifiés (vérification des rapports d'essais **dont l'accréditation est requise**). Ces exigences sont également vérifiées sur site (exigences de conception).

Évolution des exigences techniques :

Les exigences du présent référentiel pourront évoluer afin de maintenir l'efficacité de protection du sapeur-pompier. Ces exigences incluent des performances de durabilité (caractéristiques techniques, type et nombre de cycles d'entretien du produit, ...)

9) MARQUAGE DU PRODUIT :

L'étiquette du fabricant se présente comme suit :

- Marquage réglementaire applicable aux EPI (marquage CE) ;
- Marquage de l'identification du Label de Sécurité Civile Française;
- Indication de l'année de fabrication, du numéro de lot et de la taille.
- Indication de la notion : « **MODELE FEMME** »

Evaluation et vérification :

La documentation technique est vérifiée (maquette de marquage et d'étiquetage).





10) EMBALLAGE :

Les vêtements sont conditionnés individuellement avec le numéro de la taille et le système de traçabilité (si option retenue) visibles, ainsi qu'une notice d'instructions.

Une étiquette devra comporter l'année de fabrication, le numéro de lot et la taille. La mention de MODELE FEMME devra également apparaître

Evaluation et vérification :

La documentation technique est vérifiée. Ces exigences sont également vérifiées sur site (exigences de conception).

11) NOTICE D'INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

En complément de la notice d'instructions du fabricant imposée par le règlement européen relatif aux EPI, le fabricant fournit une notice d'informations complémentaires qui contient :

- L'ensemble des informations décrites au paragraphe « services associés » ;
- Toutes les informations que le fournisseur juge utile à l'acheteur ou au client ;
- Toutes les recommandations pour vérifier l'interopérabilité / interconnexion des équipements par l'utilisateur ;
- Toutes les consignes d'utilisation spécifique adaptées aux risques des sapeurs-pompiers ;
- Toutes recommandations ou informations « personnalisées » issues de demandes et d'échanges avec l'acheteur du produit (cette demande ne doit en aucun cas concerner une réduction de la protection de l'équipement mais des conseils à l'utilisation dans des environnements particuliers).

Evaluation et vérification :

La documentation technique est vérifiée. Ces exigences sont également vérifiées sur site (exigences de conception).

12) SERVICES ASSOCIES :

12.1) Maintien en condition opérationnelle :

Le fabricant s'engage à pouvoir maintenir ou faire maintenir en condition opérationnelle les produits couverts par le présent référentiel sur une durée minimale de 5 ans dans son domaine d'application à compter de la réception du produit par le client. Le fabricant définit les conditions de ce maintien.

12.2)Garantie :

Outre une garantie d'une durée minimale de deux ans à compter de la réception finale, le fabricant peut sur cette même période, selon accord avec le client, prendre en charge tout ou partie du maintien en condition opérationnelle de l'EPI.

La garantie ne couvre pas l'usure occasionnée dans le cadre de l'usage professionnel et normal des produits.





12.3) Entretien :

Le fabricant définit dans la notice d'instructions les opérations nécessaires au maintien en condition opérationnelle de l'EPI (instructions de stockage, d'emploi, de nettoyage, d'entretien, de révision et de désinfection). Il précise dans la notice d'informations complémentaires la nature et la fréquence de ces opérations ainsi que la personne susceptible de réaliser ces opérations (fabricant, utilisateurs ou tierce personne).

12.4) Indicateurs de contrôle :

Le fabricant définit des indicateurs de l'EPI et des vérifications associées à ces indicateurs. Il définit également les niveaux de contrôles possibles et leur fréquence de réalisation par l'utilisateur, personnel compétent de l'employeur et ceux à effectuer par le fabricant (le cas échéant). Il les joint à la notice d'informations complémentaires.

12.5) Critères de réparation et de réforme :

Le fabricant définit des critères de réforme de l'EPI et des vérifications associées à ces critères. Le fabricant doit définir les niveaux de réparation possibles par l'utilisateur, par le personnel compétent de l'employeur et ceux à effectuer par le fabricant le cas échéant. Il les joint à la notice d'informations complémentaires.

12.6) Formation :

La formation doit permettre aux utilisateurs d'utiliser l'équipement conformément aux caractéristiques techniques et aux performances précisées dans les instructions et informations fournies par le fabricant.

Le contenu et la durée individuelle de la formation doivent être précisés dans un document joint avec la notice d'informations complémentaires.

Une formation complémentaire à l'entretien, la maintenance et le maintien en condition opérationnelle doit pouvoir être proposée par le fabricant.

12.7) Contact clients / fournisseurs :

Le fabricant doit mettre à disposition du client les coordonnées postales, téléphoniques et électroniques d'un contact saisissable en cas de besoin.

12.8) Fin de vie :

Le client doit disposer des informations suivantes :

- Un protocole de démontage / déconstruction des produits ;
- La nomenclature des éléments composant les produits et leur nature ;
- Les filières de recyclage, si elles existent, de chaque élément.
- Les filières d'économies circulaires dans la mesure où cette dernière est organisée et fait l'objet d'une présentation justifiée.





Note à caractère incitatif :

Afin de promouvoir l'approche du développement durable dans le cadre des équipements de protection individuelle à usage des services d'incendies et de secours, il semble intéressant que les industriels se préparent dans les années à venir à reprendre, tout ou partie des effets usagés des services d'incendies et de secours. Cette disposition permettra de prendre en compte le recyclage des EPI. La filière de l'économie circulaire est à privilégier. Le processus de récupération et de destruction par un industriel qualifié peut également être envisagé.





13) TABLEAU DE TAILLES ET MESURES (Tolérance pour chaque mesure : +/- 1 cm)

13.1) Veste :

Mesures prises en centimètres de couture à couture, vêtement « à plat » à l'état neuf.

Taille	32				34				36			
	C	M	L	XL	C	M	L	XL	C	M	L	XL
Tour de poitrine	78-82				82-86				86-90			
Hauteur sous toise	145-155	155-165	165-175	175-185	145-155	155-165	165-175	175-185	145-155	155-165	165-175	175-185
½ tour de poitrine	45-47				47-49				49-51			
½ bas de vêtement	49				51				53			
longueur totale du dos	59,5-64,5	64,5-69,5	69,5-74,5	74,5-79,5	60-65	65-70	70-75	75-80	60,5-65,5	65,5-70,5	70,5-75,5	75,5-80,5
longueur des manches sur la tête de manche poignet exclu	53-55	55-57	57-59	59-61	53-55	55-57	57-59	59-61	53-55	55-57	57-59	59-61
Hauteur poignet	5				5				5			

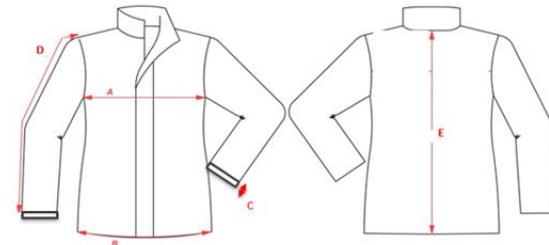
Taille	38				40				42			
	C	M	L	XL	C	M	L	XL	C	M	L	XL
Tour de poitrine	90-94				94-98				98-102			
Hauteur sous toise	145-155	155-165	165-175	175-185	145-155	155-165	165-175	175-185	145-155	155-165	165-175	175-185
½ tour de poitrine	51-53				53-55				55-57			
½ bas de vêtement	55				57				59			
longueur totale du dos	61-66	66-71	71-76	76-81	61,5-66,5	66,5-71,5	71,5-76,5	76,5-81,5	62-67	67-72	72-77	77-82
longueur des manches sur la tête de manche poignet exclu	53-55	55-57	57-59	59-61	53-55	55-57	57-59	59-61	53-55	55-57	57-59	59-61
Hauteur poignet	5				5				5			





Taille	44				46				48			
	C	M	L	XL	C	M	L	XL	C	M	L	XL
Tour de poitrine	102-106				106-110				110-114			
Hauteur sous toise	145-155	155-165	165-175	175-185	145-155	155-165	165-175	175-185	145-155	155-165	165-175	175-185
½ tour de poitrine	57-59				59-61				61-63			
½ bas de vêtement	61				63				65			
longueur totale du dos	62,5-67,5	67,5-72,5	72,5-77,5	77,5-82,5	63-68	68-73	73-78	78-83	63,5-68,5	68,5-73,5	73,5-78,5	78,5-83,5
longueur des manches sur la tête de manche poignet exclu	53-55	55-57	57-59	59-61	53-55	55-57	57-59	59-61	53-55	55-57	57-59	59-61
Hauteur poignet	5				5				5			

Taille	50				52				54			
	C	M	L	XL	C	M	L	XL	C	M	L	XL
Tour de poitrine	114-118				118-122				122-126			
Hauteur sous toise	145-155	155-165	165-175	175-185	145-155	155-165	165-175	175-185	145-155	155-165	165-175	175-185
½ tour de poitrine	63-65				65-67				67-69			
½ bas de vêtement	67				69				71			
longueur totale du dos	64-69	69-74	74-79	79-84	64,5-69,5	69,5-74,5	74,5-79,5	79,5-84,5	65-70	70-75	75-80	80-85
longueur des manches sur la tête de manche poignet exclu	53-55	55-57	57-59	59-61	53-55	55-57	57-59	59-61	53-55	55-57	57-59	59-61
Hauteur poignet	5				5				5			





13.2) Pantalon :

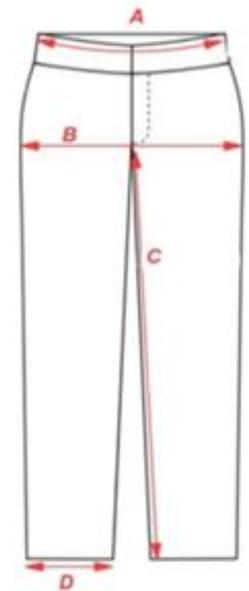
Mesures prises en centimètres de couture à couture, vêtement « à plat » à l'état neuf.

Le dispositif d'ajustement de la taille peut être configuré avec un bouton ou un élastique.

A * : possibilité de réglage de l'élastique : +/- 1 taille.

Taille	32				34				36			
	C	M	L	XL	C	M	L	XL	C	M	L	XL
Hauteur sous toise	145-155	155-165	165-175	175-185	145-155	155-165	165-175	175-185	145-155	155-165	165-175	175-185
Détermination taille : Tour de bassin au corps	84				88				92			
½ tour de ceinture, dispositif de réglage détendu	33,5				35,5				37,5			
½ tour bassin à 17cm du bas de ceinture	45				47				49			
Longueur entrejambe	70-72	75-77	80-82	85-87	70-72	75-77	80-82	85-87	70-72	75-77	80-82	85-87
½ bas de jambe au repos	20				20,5				20,5			
Longueur côté (hors ceinture)	90-92	95,5-97,5	101-103	106,5-108,5	90,5-92,5	96-98	101,5-103,5	107-109	91-93	96,5-98,5	102-104	107,5-109,5

Taille	38				40				42			
	C	M	L	XL	C	M	L	XL	C	M	L	XL
Hauteur sous toise	145-155	155-165	165-175	175-185	145-155	155-165	165-175	175-185	145-155	155-165	165-175	175-185
Détermination taille : Tour de bassin au corps	96				100				104			
½ tour de ceinture, dispositif de réglage détendu	39,5				41,5				43,5			
½ tour bassin à 17cm du bas de ceinture	51				53				55			
Longueur entrejambe	70-72	75-77	80-82	85-87	70-72	75-77	80-82	85-87	70-72	75-77	80-82	85-87
½ bas de jambe au repos	20,5				21				21			
Longueur côté (hors ceinture)	91,5-93,5	97-99	102,5-104,5	108-110	92-94	97,5-99,5	103-105	108,5-110,5	92,5-94,5	98-100	103,5-105,5	109-111





Taille	44				46				48			
	C	M	L	XL	C	M	L	XL	C	M	L	XL
Hauteur sous toise	145-155	155-165	165-175	175-185	145-155	155-165	165-175	175-185	145-155	155-165	165-175	175-185
Détermination taille : Tour de bassin au corps	108				113				119			
½ tour de ceinture, dispositif de réglage détendu	45,5				48,5				51,5			
½ tour bassin à 17cm du bas de ceinture	57				59,5				62,5			
Longueur entrejambe	70-72	75-77	80-82	85-87	70-72	75-77	80-82	85-87	70-72	75-77	80-82	85-87
½ bas de jambe au repos	21				21,5				21,5			
Longueur côté (hors ceinture)	93-95	98,5-100,5	104-106	109,5-111,5	93,5-95,5	99-101	104,5-106,5	110-112	94-96	99,5-101,5	105-107	110,5-112,5

Taille	50				52				54			
	C	M	L	XL	C	M	L	XL	C	M	L	XL
Hauteur sous toise	145-155	155-165	165-175	175-185	145-155	155-165	165-175	175-185	145-155	155-165	165-175	175-185
Détermination taille : Tour de bassin au corps	125				131				137			
½ tour de ceinture, dispositif de réglage détendu	54,5				57,5				60,5			
½ tour bassin à 17cm du bas de ceinture	65,5				68,5				71,5			
Longueur entrejambe	70-72	75-77	80-82	85-87	70-72	75-77	80-82	85-87	70-72	75-77	80-82	85-87
½ bas de jambe au repos	21,5				22				22			
Longueur côté (hors ceinture)	94,5-96,5	100-102	105,5-107,5	111-113	95-97	100,5-102,5	106-108	111,5-113,5	95,5-97,5	101-103	106,5-108,5	112-114



Les mesures sont prises en centimètres, de couture à couture et effet « à plat ».

Les fournisseurs de vestes vendues seules (sans pantalon de la même gamme commerciale) ou de pantalons vendus seuls (sans vestes de la même gamme commerciale) doivent :

- Respecter les tableaux de mesures du référentiel, ainsi que ses tolérances
- Fournir des conseils à l'acheteur dans la notice d'informations complémentaires.

Attention : Il est fortement recommandé de procéder à un bien allé sur les tailles proposées pour le client avant de valider le premier bon de commande.

Note :

Pour les tailles qui ne sont pas représentées dans les tableaux ci-dessus, le fabricant fournit, sur demande de l'acheteur, un tableau de taille cohérent et proportionnel par rapport aux tailles définies dans le présent référentiel.

14) SCHEMAS TECHNIQUES INDICATIFS :



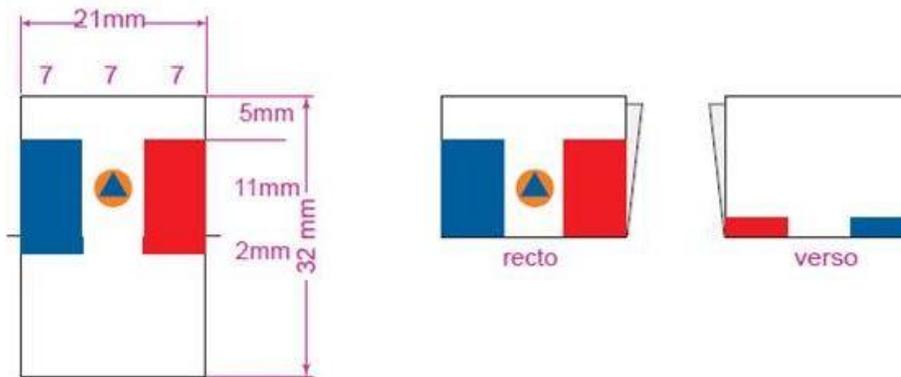


15) CHARTE DU LABEL DE SECURITE FRANCAISE :

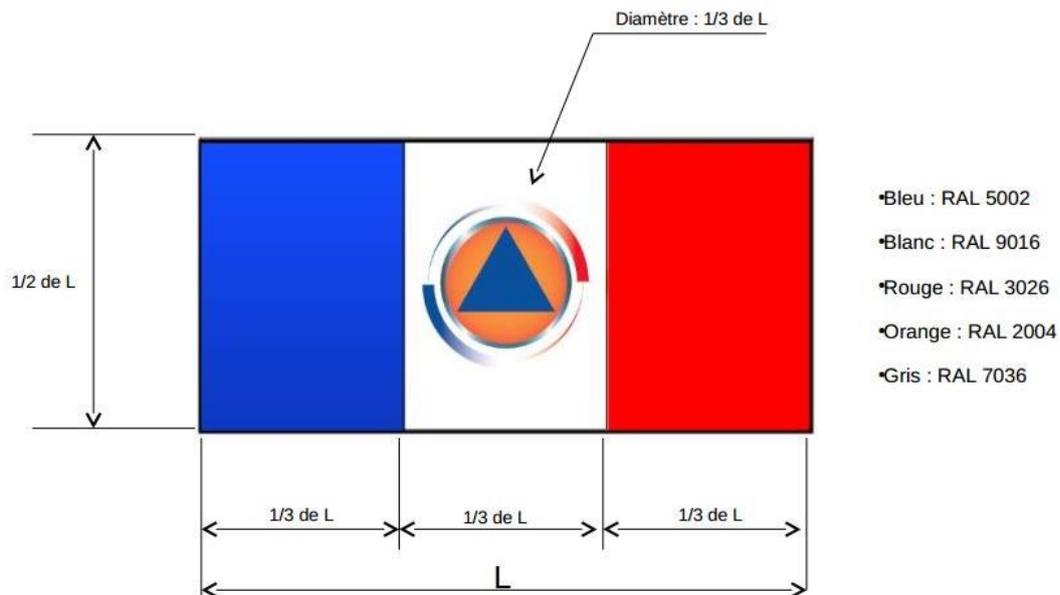
Logo :



Dimensions :



La configuration du logo de sécurité civile tolère la suppression du dégradé circulaire si la dimension ne le permet pas d'un point de vue technique. L'espace entre le bord du cercle et les deux bandeaux rouge et conforme au dessin.

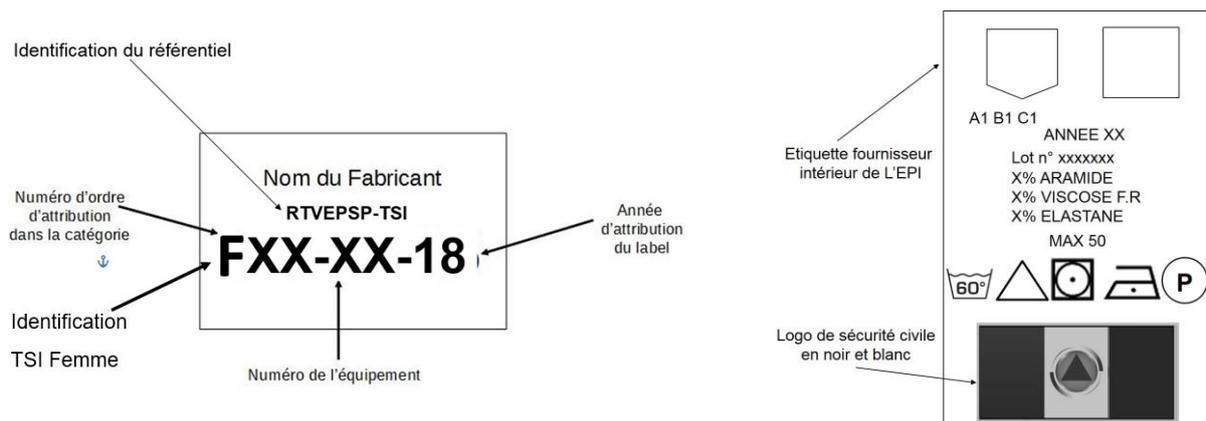




Implantation :



Contenu des étiquettes d'identification :





16) LA COMPETENCE DE L'ORGANISME AGREE POUR LES CONTROLES :

La DGSCGC agréée un ou plusieurs organismes pour réaliser la prestation de vérification du dossier de labellisation et de la conformité du produit ou du service au référentiel technique conformément à l'arrêté INTE1710402A du 04 juillet 2017 portant création du label « sécurité civile française » (4.2 – Procédure d'attribution du droit d'usage).

Les compétences de l'organisme de contrôle agréé sont définies sur le site de la DGSCGC :

<https://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile/Documentation-technique/Label-securite-civile-francaise/Organismes-de-contrôle>





17) ANNEXES

17.1 Annexe composition du groupe technique :

NOM	PRENOM	SERVICE
ALDEBERT	Alexis	Organisme de contrôle agréé
ARQUE BERMEJO	Sylvie	SDIS 64
BARONI	Sophie	SDIS 10
BROCHOT	Bénédicte	SDIS 71
BUKARD	Anne	SDIS 67
CANDEL	Angélique	SDIS 82
CONSIGNEY	Sandrine	SDIS 13
COUTELAN	Sandrine	SDIS 22
DAVID	Jennifer	SDIS 28
HASLEY	Marie Pierre	SDIS 47
LEBON	Pierre	Organisme de contrôle agréé
LEBORGNE	Angélique	DGSCGC / BDFE
MAGNOLINI	Francis	DGSCGC / BDFE / Équipement
SCHNEIDER	Virginie	SDIS 74
Relecture et validation par les confectionneurs indépendants et via le syndicat et fédération « SYNAMAP » et « FACIM ».		





17.2 Annexe amendements :

Demande d'incorporation des amendements.

Le lecteur d'un référentiel technique de label de sécurité civile, ayant relevé des erreurs, désirant nous faire part de remarques ou de suggestions pour améliorer sa teneur, peut saisir le bureau en charge des équipements en les faisant parvenir (sur le modèle du tableau ci-dessous) a :

DGSCGC / DSP / SDDRH / BDFE / EQUIPEMENTS

Téléphone : 01.72.71.66.36

Courriel à l'adresse : dgscgc-bdfe@interieur.gouv.fr

Modèle de tableau de remarque techniques :

T : Commentaire technique

G : Commentaire général

R : Commentaire rédactionnel

N° Page	Paragraphe	Type (T,G,R)	Commentaires	Propositions de modifications avec justifications

Les propositions d'amendements envoyées sous une autre forme seront de fait refusées.



Enregistrement des amendements :

N°	Dates	Types	Pages corrigées
01.2	25 Juin 2020	<u>4.1 Les caractéristiques suivantes sont applicables à la veste :</u> Dispositif de serrage en bas de la veste ; enregistrement d'origine V1 suite à erreur enregistrement.	Page 08





MARS 2020



Ces référentiels techniques ne sont pas diffusés sous forme papier. Les documents réactualisés sont consultables sur le site du ministère de l'intérieur à rubrique DGSCGC, chapitre Label de sécurité civile.

La version électronique des documents est en ligne à l'adresse :

<https://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile/Documentation-technique/Label-securite-civile-francaise>

Ce document est un produit réalisé par un groupe de travail national piloté par la DGSCGC, bureau en charge de la doctrine de la formation et des équipements.

Point de contact :

DGSCGC

dgscgc-bdfe@interieur.gouv.fr

Place Beauvau

75008 Paris Cedex 08

Téléphone : 01 72 71 66 36

